



CAPL n° 1 du 16/07/2015

Mouvement local des Inspecteurs des Finances Publiques au 01/09/2015

Représentants de l'Administration :
Philippe ROMONT Président de la CAPL
Clothilde ELY-PLANCHARD, RH
Françoise PATYN, RH
Christelle BACQUET, RH
Aurélié DE SAINT JAN, RH

Pour la CGT, Laurent PERIN, Marie ENJALBERT, Willy PANI, Pierre BROUCQSAULT

Ci-après déclaration liminaire.

En réponse à notre déclaration liminaire, le président de la CAPL a reconnu que effectivement il y avait beaucoup d'inspecteurs ALD (48), bien que ces agents soient nommés à la discrétion du directeur, la direction ferait attention à leur affectation pour éviter de longs déplacements. Le président de la CAPL a souligné que leur situation est plus précaire que celles des autres.

Il a également évoqué que ce mouvement est marqué par la création des PCRPs. (pôle de contrôle revenu et patrimoine)

Concernant le calendrier, le président a effectivement admis la tenue tardive de cette CAP et a rejoint la position de la CGT puisque cela peut être préjudiciable pour l'organisation personnelle des agents (crèches,...) Le calendrier local étant soumis à celui du national, la direction n'est pas certaine de pouvoir avancer cette date. Par exemple les mesures de gestion ont été communiquées lorsqu'elles ont été arrêtées. (2 jours ouvrables avant la CAP)

La CGT à réinsisté sur le problème du calendrier national. En effet les suites ont été diffusées début juillet. La CGT réclame d' avancer le calendrier national de trois semaines et que la direction locale porte cette demande au national.

La CGT est intervenue pour que les lieux de formation au 1er septembre pour les inspecteurs sortant de l'ENFIP soient connus rapidement.

Direction :

Les stages vont être vus cette après-midi avec le service de formation professionnelle et devraient être communiqués début de semaine prochaine.

Ils seront vigilants sur les lieux de stage

La CGT est réintervenue pour insister sur ce point, en particulier pour les inspecteurs affectés en direction.

La CGT a abordé la question du domaine qui était avant affecté direction.

La direction a rappelé qu'au niveau national les agents affectés domaine étaient passés d'une affectation en direction à une affectation mission/structure et que sauf pour un cas particulier à Douai ils ont tous été affectés à la RAN de Lille mais gardent un zonage d'intervention sur Douai et Valenciennes. 20 inspecteurs sont concernés.

La CGT demande que soient créés des postes implantés sur Douai et Valenciennes puisque la zone d'intervention se trouve sur ces secteurs.

La direction va étudier ce point pour le prochain dossier emploi mais aucune garantie n'est donnée.

Sur un autre sujet, la direction a voulu souligner que le poste de Saint-André a été pourvu.

Concernant les mesures de gestion :

Des cas particuliers ont été évoqués.

La CGT est intervenue au sujet du poste non pourvu de Tourcoing municipale.

La direction a répondu que l'équipe de renfort pourrait être sollicité dans les limites des disponibilités de celles-ci, un des deux est déjà sur une gestion intérimaire.

Sur le mouvement de A+, celui-ci n'est pas encore validé. Il y aurait déjà du changement au budget et au RH. Il sera transmis rapidement aux organisations syndicales.

La CGT a réinsisté pour que les postes en direction soient connus (TAGERFIP détaillé par division) et qu'ils ne soient pourvus que pour les affectés en direction ou les ALD (et qu'il n'y ait pas d'appel à candidature.)

La direction a répondu que le DRFIP gère la direction comme un chef de poste gère son service et qu'il n'y aurait donc pas de détail.

Enfin à l'issue de la CAP la CGT a été demandé que les mesures de gestion pour les B et C soient connues dès que possible puisque la CAP a lieu le lendemain.

VOTE :

Administration : POUR

CGT, Solidaires : CONTRE

FO : Abstention



CAPL n° 1 du 16/07/2015

DECLARATION LIMINAIRE

Mouvement local des Inspecteurs des Finances Publiques au 01/09/2015

Alors que le peuple hellène demandait un virage social par les urnes, l'Europe répond encore par plus d'austérité. La situation grecque nous démontre une nouvelle fois l'inefficacité de toute politique de rigueur. La CGT réaffirme son soutien au peuple grec dans cette épreuve qu'il traverse.

Le gouvernement français, lui aussi, fait le choix de la rigueur. Il doit convaincre Bruxelles qu'il parviendra à réduire le déficit public en dessous des 3% d'ici à 2017.

C'est dans ce contexte que, le ministère des Finances annonce un nouvel « effort » sur les dépenses d'assurance maladie et des collectivités locales. Le pacte dit de « responsabilité » qui met en œuvre 41 milliards d'exonérations patronales et 59 milliards de réduction de dépenses pour l'État, les collectivités territoriales et la Sécurité sociale, ne cessent de nourrir et d'aggraver la crise.

La réforme territoriale accompagne cette logique de « moins d'État, moins de service public » et menace nos statuts.

La loi Macron qui vise à dynamiser le Code du Travail au nom de la compétitivité des entreprises, va continuer de faciliter les plans sociaux qui se multiplient dans tout le pays.

La déclinaison de ces politiques à la DGFIP, a conduit à la suppression de plus de 32 000 emplois, soit près de 1 000 postes à la DRFIP Nord depuis 10 ans.

Évidemment, les mouvements et les possibilités de mutations se sont donc fortement dégradés ces dernières années.

De plus, de nombreuses restructurations sont prévues dans le cadre de l'aménagement des structures et du réseau (ASR) pour les trois prochaines années. Elles impacteront largement les possibilités de mutations aussi bien au niveau national que local.

Pour en revenir, à la CAP de ce jour, tout d'abord, quelques éléments statistiques :

Nous tenons tout d'abord à dénoncer le nombre toujours plus important de collègues affectés ALD : avant le mouvement national, c'étaient déjà 32 collègues sans poste fixe à la DRFIP Nord ; mais la situation s'aggrave encore puisque ces collègues n'obtiennent pas de poste fixe et en plus 18 nouveaux collègues arrivent ALD sur le département du Nord. Ces arrivées en tant qu'ALD représente plus d'un tiers des affectations sur le Nord.

Au final, ces collègues vont représenter près de 11% des inspecteurs affectés dans le Nord.

Pour la CGT, le taux de rapprochement établi à 50% au niveau national a toujours été une hérésie car opposé à la logique de l'affectation sur des postes fixes. Ainsi, à terme et au fur et à mesure de l'établissement des mouvements de mutations, ce taux de 50% de prioritaires bloquera le mouvement par des ALD non résorbables. La position de la CGT a toujours été de maintenir le taux de prioritaires à 25% afin de préserver les affectations sur postes fixes et de fluidifier les mouvements.

35 collègues ont participé au mouvement local des inspecteurs pour le 1er septembre 2015, dont 6 relèvent d'une régularisation de structure avec la création du Pôle de contrôle revenu patrimoine (PCRP) :

19 collègues ont obtenu leur premier voeu, 4 le deuxième, 1 le troisième, 2 le quatrième et 3 n'ont rien obtenu.

Les élus CGT déplorent ne pas avoir eu communication des mesures de gestion des agents (ALD, EDRA) et des postes en direction en même temps que le projet de mouvement local. Nous réitérons cette demande chaque année.

Nous demandons également à avoir connaissance des souhaits exprimés par les collègues aussi bien pour les collègues ALD qu'en poste en Direction.

.Pour ces collègues affectés en Direction, nous réitérons notre demande d'une affectation plus fine à la division au niveau national. En effet les missions exercées en Direction sont tellement diverses que c'est un frein pour de nombreux collègues de ne pas pouvoir demander une division précise.

Par ailleurs, nous nous opposons aux appels de candidatures comme celui émis le 12 juin dernier pour trois postes en Direction. En effet, ces emplois doivent être pourvus dans le cadre du mouvement uniquement par des collègues affectés en Direction.

La CGT réaffirme ses revendications :

- . l'arrêt des suppressions d'emplois et des créations d'emplois à la hauteur des besoins
- . le respect de la règle de l'ancienneté administrative dans les mouvements locaux sans aucune dérogation
- . la suppression des postes à profil (Direction et Equipe de renfort notamment)
- . le pourvoi de tous les postes vacants et la prise en compte des temps partiels, absences connues et prévisibles
- . des affectations locales les plus fines possibles et prononcées à la résidence, à la structure, au service, sans limitation du nombre de vœux
- . un TAGERFIP de la DRFIP pour les emplois de direction en adéquation avec les charges de ces structures

Sur les éléments communiqués aux élus, nous demandons à avoir au plus tôt la liste des participants au mouvement local (c'est à dire juste après la fin du délai de transmission des demandes).

Enfin, une nouvelle fois nous dénonçons la tenue tardive de cette CAP locale. Vous le savez bon nombre de collègues sont en attente d'une résidence d'affectation pour engager de nombreuses démarches (logement, inscription écoles, crèche...) et bon nombre d'établissements sont fermés à cette date. Il faut absolument revoir l'ensemble du calendrier des travaux pour avoir une visibilité des affectations au plus tard à la fin juin.